



Le 20 janvier 2017

Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines,

Vous trouverez ci-dessous les arguments de l'intersyndicale développés lors de la 2^e réunion des NAO 2017 du 12 janvier, sur le relèvement des salaires.

Les sources que nous avons prises en compte pour expliquer l'augmentation générale de 50€ brut mensuel pour tous les salariés de l'entreprise (*Ouvriers/Employés, Agents de Maîtrises et Cadres*) sont les suivantes :

- La masse salariale de 2013 à 2015 (*source bilan financier Cofiroute publié et public*) ;
- Le rapport moyen de ce relèvement comparé au relèvement du point d'indice d'augmentation du smic au 1^{er} janvier 2017 (*source tableau des rémunérations de 2016, vos documents de présentation NAO 2017 du 12/12/2016 et les informations législatives*).

Notre argumentation s'appuie sur le raisonnement suivant :

- Au 31/12/2013 la valeur de la masse salariale était de 65 375 427€ pour un effectif de 1638 salariés. Au 31/12/2015 cette valeur est passée à 57 694 572€ pour un effectif de 1482 salariés. Ces baisses ont impliqué une diminution des avantages sociaux d'un montant de 3 457 258€.
- La valeur positive de la masse salariale/avantages sociaux en faveur de l'entreprise représente 11 138 113€ pour un effectif diminué de 156 salariés sur deux ans.
- L'activité principale ne cesse de croître (+3.2% cf. discours des vœux de Pierre Coppey) et nos obligations contractuelles avec l'état ne diminuent pas.
- Les tâches des salariés qui quittent l'entreprise sont, pour la plupart, redistribuées à ceux qui restent, voyant ainsi leur charge de travail augmenter.
- Cette valorisation de 50€ brut mensuel représente en moyenne :
 - + 1.99 points d'indice de l'augmentation du smic au 1^{er} janvier 2017 pour les Ouvriers/Employés ;
 - + 1.35 points d'indice de l'augmentation du smic au 1^{er} janvier 2017 pour les agents de maîtrise ;
 - + 0.27 points d'indice de l'augmentation du smic au 1^{er} janvier 2017 pour les Cadres en classification de la lettre I à la lettre N.

En entérinant cette demande de l'intersyndicale l'entreprise démontrerait sa volonté de :

- Reconnaître les efforts fournis de tous les salariés qui ont démontré leur capacité d'adaptation aux changements et aux évolutions de l'entreprise au cours des trois dernières années.
- S'engager pleinement dans un dialogue social constructif,
- Contribuer à une paix sociale effective.

Les Représentants Syndicaux